

## COMMUNE DES MOUTIERS EN RETZ



### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2019

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le Vingt-Cinq Mars à Dix-Neuf Heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune des MOUTIERS EN RETZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale BRIAND, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME BRIAND Pascale (Maire), M. BERNIER Patrick (Premier Adjoint), MME BONNET Catherine (Deuxième Adjoint), M. GILLET Patrick (Troisième Adjoint), MME DUPIN Marie (Quatrième Adjoint), MM. FERRÉ Christian (Conseiller Municipal Délégué), PIPAUD Patrice (Conseiller Municipal Délégué), GINDRE Paul-Henry, MMES COEN-UREL Henriette, DÉROBERT Annick, BERNARD LAVERSANNE Aline, HERMANN Thon-La.

ÉTAIT EXCUSÉ : M. SAINT-ELLIER Arnaud.

ÉTAIT ABSENT : M. ALLIOT Bertrand.

Madame Annick DÉROBERT a été élue secrétaire.

### I – CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS « LES FARFADETS » ORGANISATION D'UN MINI-SÉJOUR À SAINT-GILLES CROIX DE VIE

#### 1.1 – FIXATION DES TARIFS

Cette année, le Centre Municipal d'Accueil de Loisirs « Les Farfadets » propose d'organiser un nouveau mini-séjour pour les enfants de plus de 6 ans :

- Dates du séjour : Du 15 avril 2019 au 17 avril 2019.
- Localité du Séjour : 53 Avenue de la plage, 85800 St-Gilles-Croix-de-Vie.
- Nombre d'enfants : 15 enfants.
- Nombre d'animateurs : 3 animateurs

Activités proposées : animations découvertes comme l'orientation dans St-Gilles, une journée d'aventuriers...

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

♦ **APPROUVE le projet de mini-séjour proposé.**

♦ **VALIDE les tarifs proposés :**

Grille Tarifaire du séjour en fonction du quotient familial	<400	401<600	601<800	801<1100	1101<1500	1501<2000	>2001
	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150€

♦ **AUTORISE Madame le Maire à signer avec les prestataires la convention de séjour correspondante ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.**

♦ **AUTORISE Madame le Maire à encaisser les recettes correspondantes, qui seront imputées, ainsi que les dépenses, sur le budget de l'exercice 2019.**

## **2.2 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le règlement intérieur élaboré dans le cadre du mini-séjour organisé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie du 15 au 17 Avril 2019.

Ce règlement permet notamment de :

- situer le contexte
- préciser les modalités d'inscription, de facturation et d'annulation
- édicter les règles de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

♦ **ADOpte le règlement intérieur élaboré dans le cadre du mini-séjour organisé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie du 15 au 17 Avril 2019, tel que proposé et annexé à la présente délibération.**

♦ **AUTORISE Madame le Maire à signer ce règlement ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.**

Fait aux Moutiers en Retz,  
Le 27 Mars 2019  
Le Maire,

Pascale BRIAND